

# Catalogue des formations

## 2026/2027



*Se former, c'est assurer la qualité...*



*Afin de mieux vous familiariser avec le droit de l'Union européenne et de mieux le maîtriser dans votre pratique quotidienne, le Centre Notarial de Droit Européen vous propose des formations (1/2 journée ou journée complète).*



## Formations



### Thème n° 1 : Comment appréhender un dossier international ?

Cette formation est à la fois théorique et pratique. Elle est destinée aux clercs et aux notaires non confirmées en droit international privé.

#### Son objectif

Démystifier la pratique notariale du droit international privé.

Identifier la situation internationale en se posant et en posant les bonnes questions.

Mettre en place un process à l'étude

Repérer l'élément d'extranéité/ Effectuer les vérifications

Connaître les techniques de recherche d'information et savoir utiliser les bases documentaires

Connaître les obligations du notaire dans le cadre de ses dossiers internationaux

Différencier la question du conflit de loi, de celle du conflit de juridiction.

Connaître les principales règles de conflit permettant de savoir quelle loi appliquer dans les dossiers courants.



## Formations



### Thème n° 2 : Légalisation, apostille, dispense : comment s'y retrouver ?

Durée : ½ journée

#### Objectifs :

- Clarifier les différentes formes de légalisation et les cas de dispense
- Comprendre le raisonnement à adopter et la méthode à mettre en place
- Trouver les informations nécessaires afin d'éviter des coûts indus

#### Contenu :

- Rappels sur les enjeux de la légalisation en matière de circulation internationale des actes (Définition, formes de légalisation, caractère obligatoire, sanctions...)
- Présentation des sources (Convention de la Haye du 5 octobre 1961, Conventions bilatérales, Règlements européens, dispositions législatives et réglementaires françaises)
- Les actes publics établis en France à destination de l'étranger : quelle formalité pour quels actes ? Quelle efficacité ? Quelle responsabilité ?
- La réception en France des actes publics établis à l'étranger (vérifications, formalités requises, autorité compétente, traduction, efficacité)
- Les techniques de recherche d'informations et utilisation des bases documentaires en ligne en matière de légalisation des actes.
- Mises en situations pratiques (procurations, actes de notoriété, copie de contrat de mariage procès-verbaux d'AG, actes d'état civil, copies de diplômes, kbis, justificatifs de domicile...)



## Formations



### Thème n° 3 : Les successions internationales autour de cas pratiques (aspects civils et fiscaux)

Cette formation est à la fois théorique et pratique. Elle concerne tant les notaires que les clercs souhaitant comprendre et appliquer les nouvelles règles relatives aux successions internationales. Elle est destinée à toute la profession notariale.

#### **I- Les successions internationales (aspects civils)**

- La détermination de la résidence habituelle
- Le mécanisme du renvoi selon le Règlement « successions » -L'intervention de l'ordre public international français (Cas pratique franco-marocain)
- Comment procéder à la désignation de loi ? Quelles sont les limites à cette désignation ? (Cas pratique franco-suisse)
- L'article 913-3 du Code civil français- (Cas pratique franco-canadien)
- Quels sont les outils de transmission à conseiller ? (Cas pratique franco-italien)

#### **II - Les successions internationales (aspects fiscaux)**

- Rappels des règles de droit interne
- La détermination du domicile fiscal du défunt (ou héritiers)  
(Cas pratique franco-portugais-Cas pratique franco-néerlandais)
- Comment raisonner à défaut et en présence d'une convention internationale ?
- L'élimination de la double imposition (méthode de l'exonération- méthode de l'imputation)  
(Cas pratique franco-britannique, Cas pratique franco-italien).
- La déclaration de succession et autres formalités à accomplir.



## Formations



### **Thème n° 4 : Comprendre et appliquer une convention fiscale internationale en matière de successions et de donations**

#### **Objectifs :**

- Maitriser le raisonnement en matière fiscale
- Savoir lire une convention internationale
- Comprendre les mécanismes évitant la double imposition
- Connaître les obligations déclaratives et renforcer le conseil auprès des clients

#### **Approche pédagogique :**

Exemples et cas pratiques illustrant la théorie

#### **I-Rappels des principes**

- Rappels des règles de droit interne (article 750 ter du CGI)
- La détermination du domicile fiscal du défunt (ou héritiers)
- L'évaluation des biens
- La question du passif
- Comment raisonner en présence d'une convention internationale ?
- La répartition et le calcul de l'impôt
- L'élimination de la double imposition (méthode de l'exonération- méthode de l'imputation)
- La déclaration de succession et autres formalités à accomplir.
- Le sort des donations antérieures et des contrats d'assurance vie.

#### **II- Illustrations pratiques**

- Convention France-Royaume-Uni du 21 juin 1963.
- Convention France-Italie du 20 décembre 1990.
- Convention France-Allemagne du 12 octobre 2006



## Formations



### **Thème n° 5 : Comment assurer la protection de ses proches dans un contexte international ?**

Cette formation est à la fois théorique et pratique. Elle concerne tant les notaires que les clercs souhaitant comprendre et appliquer les nouvelles règles relatives aux successions internationales. Elle est destinée à toute la profession notariale.

#### **I – La protection des proches au moyen de libéralités**

##### **A- Les dispositions à cause de mort**

- 1- Les dispositions testamentaires (validité en la forme et au fond, exécution)
- 2- Les pactes successoraux (définition, validité en la forme, validité au fond)  
Le cas particulier de la donation entre époux de biens à venir et de la donation partage
- 3- La professio juris (conditions de forme, domaine de la loi applicable, dispositions transitoires)  
Les Limites (Etats tiers, ordre public international, art.913 c.civ)  
Aperçu des législations étrangères concernant la réserve héréditaire (Enfants, conjoint, parents)

##### **B - Les donations ordinaires**

- 1- La loi applicable à la forme des donations
- 2- La loi applicable au fond des donations
- 3- Les effets de la donation au décès du donneur

#### **II – La protection des proches « hors libéralités »**

##### **A- Les transmissions liées au décès**

- 1- Le contrat d'assurance-vie
- 2- La tontine

##### **B- Les transmissions liées au mariage**

- 1- Le changement de loi applicable au régime matrimonial
- 2- Le changement de régime matrimonial
- 3- Intérêts et limites des avantages matrimoniaux



## Formations



### Thème n° 6 : Les libéralités dans un contexte international

Cette formation est à la fois théorique et pratique (de nombreux cas pratiques seront étudiés). Elle est destinée aux notaires et clercs expérimentés

L'objectif sera de maîtriser le contexte international pour pouvoir apporter aux clients de l'étude une aide juridique et technique dans leurs choix en matière d'anticipation successorale.

**La formation s'articulera autour deux axes : Les donations ordinaires et les dispositions à cause de mort.**

#### **I- Les donations ordinaires**

- A- La loi applicable à la forme des donations
  - B- La loi applicable au fond des donations
  - C- Les effets de la donation au décès du donneur
- 1) Le rattachement à la loi successorale
  - 2) Difficultés liées aux changements des règles de conflits en matière de successions (règlement n°650/2012 du 4 juillet 2012 entré en application depuis le 17 août 2015)

#### **II- Les dispositions à cause de mort**

- A- Les Pactes successoraux
- 1) Définition
  - 2) Conditions de validité en la forme
  - 3) Conditions de validité au fond
- B- Les dispositions testamentaires
- 1) La découverte du testament et ses formalités
  - 2) La validité du testament
  - 3) L'exécution du testament



## Formations



### Thème n° 7 : Mon premier contrat de mariage international

Cette formation est à la fois théorique et pratique. Elle concerne tant les notaires que les clercs souhaitant comprendre et appliquer les nouvelles règles relatives aux successions internationales. Elle est destinée à toute la profession notariale.

#### **I. L'établissement du contrat de mariage**

##### A. La rédaction du contrat

- La loi applicable à la forme du contrat
- Les exigences formelles
- Le contrat peut-il être rédigé à ou depuis l'étranger ?

##### B. Le contenu

- Désignation de la loi applicable au régime matrimonial et choix de ce dernier : quelles possibilités ?
- Désignation de la loi applicable au divorce (principe-limites)
- Désignation de la loi applicable aux obligations alimentaires (principe-limites)
- Désignation des juridictions compétentes en cas de litige : quelles possibilités ?

#### **II. L'efficacité du contrat de mariage**

##### A. Sur le plan de la forme

Comment s'assurer que le contrat de mariage sera valable à l'étranger ?

Problématiques des pays de common law

Devoir de conseil du notaire et précautions à prendre

##### B. Sur le plan du fond

S'assurer que le régime matrimonial choisi par les époux sera reconnu à l'étranger

S'informer sur l'ordre public du for

Conseils à destination de la clientèle étrangère

Accomplir les formalités à l'étranger si nécessaire



## Formations



### Thème n° 8 : Les régimes matrimoniaux dans un contexte international

Cette formation est à la fois théorique et pratique (de nombreux cas pratiques seront étudiés). Elle est destinée à toute la profession notariale.

L'objectif de la formation est de comprendre les mécanismes du régime matrimonial en présence d'un élément d'extranéité.

Comment établir un contrat de mariage, à défaut comment déterminer le régime matrimonial ? Comment procéder à un changement de régime matrimonial en présence d'un élément d'extranéité ?

Comprendre le fonctionnement de la mutabilité automatique du régime matrimonial et les solutions pour l'éviter. Enfin connaître les formalités à accomplir par suite d'un changement de loi applicable au régime.

Nous étudierons les règles de droit commun, celles de la Convention de la Haye du 14 mars 1978 et **celles posées par le règlement UE 2016 /1103 du 24 juin 2016 applicables depuis le 29 janvier 2019.**



## Formations



### Thème n°9 : Le couple dans un contexte international

Cette formation est à la fois théorique et pratique. Elle est destinée tant aux notaires qu'aux clercs expérimentés.

L'objectif est de s'intéresser au mariage célébré à l'étranger (formalités, validité et reconnaissance en France) entre personnes de sexe différents et de même sexe. Procéder à l'étude des partenariats conclus à l'étranger (formation, effets, reconnaissance civile et fiscale en France). Une partie sera également consacrée à la désunion notamment au divorce extra-judiciaire et aux difficultés rencontrées dans le contexte international. Nous aborderons enfin toutes les questions liées aux effets patrimoniaux de la désunion (liquidation du régime matrimonial, obligations alimentaires, partage des biens...)



## Formations



### Thème n° 10 : Les incapacités (mineurs et majeurs) en droit international privé et droit de l'Union européenne

Cette formation est à la fois théorique et pratique (de nombreux cas pratiques seront étudiés). Elle est destinée aux notaires et clercs expérimentés

L'objectif est de comprendre les règles applicables en présence de mineurs tant sur la loi applicable à leur régime de protection qu'à la juridiction compétente si des autorisations sont à demander. Seront abordées les questions d'autorité parentale, de représentation et de protection dans le cadre d'une succession ou d'une acquisition immobilière...  
L'intervention portera également sur la protection des adultes ou majeurs protégés dans un contexte international. Les règles applicables et les juridictions compétentes seront étudiées tant pour la mise en place des régimes de protection que pour l'établissement de certains actes comme les mandats (posthumes et de protection future) ou les testaments.



## Formations



### Thème n° 11 : Clientèle britannique-Anticipation et transmission successoriales

Cette formation est à la fois théorique et pratique (de nombreux cas pratiques seront étudiés). Elle est destinée aux notaires et clercs expérimentés

#### I - Le régime matrimonial

- 1-La législation britannique connaît-elle la notion de régime matrimonial ?
- 2-A défaut de contrat, quel est le régime applicable ?
- 3-Les clients soumis au régime britannique peuvent-ils changer de régime matrimonial ?
- 4-Quels sont les effets au Royaume-Uni des contrats de mariage établis en France ?
- Quelles sont les précautions à prendre ?
- 5- Le choix en faveur d'un régime de droit français produira-t-il ses effets au Royaume-Uni ? Comment les avantages matrimoniaux sont-ils perçus ?
- 6- Quid en cas de divorce ?

#### II - La succession

- 7-Comment régler la succession d'une personne possédant des biens au Royaume-Uni et en France ? Quelles sont les règles applicables ?
- 8-Comment s'établit la qualité d'héritier dans ces deux pays ? Quelle est la dévolution légale ?
- 9-Quels sont les outils d'anticipation à privilégier (DEE ? Donation Partage ? Donation en démembrement ? Tontine ?)
- 10-Quelles sont les formes de testaments autorisées et quels sont les effets en France des dispositions testamentaires prises au Royaume-Uni ?
- 11-Quel est la validité en France d'un trust testamentaire ? Quels sont les pouvoirs du trustee ? Conséquences en France d'un trust établi au Royaume-Uni ?
- 12-Comment s'établit la déclaration de succession lorsque le défunt possède des biens au Royaume-Uni et en France ? Quel est le raisonnement fiscal ?



## Formations



### Sur mesure !

#### **Thème n° 12 : Vingt questions pratiques en droit international privé à destination de la clientèle étrangère**

Formation à la fois théorique et pratique. Elle est destinée tant aux notaires qu'aux clercs expérimentés.

L'objectif est de vous familiariser avec certaines législations étrangères (combinaison à choisir) afin de mieux comprendre, conseiller et recevoir votre clientèle étrangère. Les thèmes étudiés porteront sur le régime matrimonial, la succession (aspects civils et fiscaux), les mineurs, le partage après divorce, l'établissement des procurations...)

Les combinaisons possibles sont les suivantes :

- britannique et espagnole
- allemande et suisse
- britannique et néerlandaise
- néerlandaise et suédoise
- britannique et italienne
- suisse et italienne



## Formations



### Thème n° 13 : L'immobilier des non-résidents

Cette formation est à la fois théorique et pratique (de nombreux cas pratiques seront étudiés). Elle est destinée aux notaires et clercs expérimentés

La conférence s'articulera autour de deux axes : l'acquisition et la transmission.

L'objectif sera de connaître les textes applicables en la matière et leur articulation avec notamment les règles impératives de droit français. Il s'agira d'expliquer et de donner aux praticiens de nombreux réflexes dans le cadre d'une opération immobilière à caractère international. Des vérifications à accomplir en présence d'une personne physique ou d'une personne morale étrangère, à la rédaction de l'acte en passant par le financement de l'acquisition avec les questions relatives aux prêts et aux garanties hypothécaires... Tout le processus d'acquisition par un non-résident et les questions qui peuvent en découler sera abordé.

L'autre point important de cette journée sera celui de la transmission. Outre les donations entre vifs, il conviendra d'apporter aux praticiens toutes les informations et conseils nécessaires s'agissant des transmissions à cause de mort prévues dans le règlement UE 650/2012 sur les successions internationales. Ce texte est d'une importance capitale pour la profession notariale.

## Informations pratiques

### Le lieu de la formation

La formation sera organisée au sein des différents Conseils régionaux, des Chambres départementales ou interdépartementales ou encore des études notariales.

### Le public concerné

Les notaires en exercice et les collaborateurs diplômés notaire exerçant leurs fonctions au sein d'un office notarial ainsi que les clercs expérimentés ou non.

### La durée de la formation

La formation se déroulera en demi-journée ou en journée complète selon les souhaits.

**Toutes les formations sont habilitées au titre de la formation continue obligatoire.**

### Le coût de la formation

La demi-journée sera facturée 1300 euros TTC

La journée sera facturée 2500 euros TTC ([2000 euros TTC pour les CR ou Chambres adhérents](#)).

Les frais de déplacement de l'intervenant seront à la charge du Conseil régional, de la Chambre ou de l'étude.

### Contacts

Centre Notarial de Droit Européen

[contact@acenode.eu](mailto:contact@acenode.eu)

Adresse Postale :

Université Jean Moulin Lyon III - 1C Avenue des Frères Lumière  
CS78242 - 69372 LYON CEDEX 8

Adresse Physique :

18 rue Chevreul - 69007 LYON

Directrice : Marjorie DEVISME

[marjorie.devisme@acenode.eu](mailto:marjorie.devisme@acenode.eu)